



Municipalité de Sainte-Claire

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente, que le calendrier ci-après, relatif aux dates et heures de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, a été adopté à la séance du 6 décembre 2021.

- 10 janvier, 20 h
- 7 février, 20 h
- 7 mars, 20 h
- 4 avril, 20 h
- 2 mai, 20 h
- 6 juin, 20 h
- 4 juillet, 20 h
- 15 août, 20 h
- 6 septembre, 20 h
- 11 octobre, 20 h
- 7 novembre, 20 h
- 5 décembre, 20 h

DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 4 JANVIER 2022

Luc Harvey

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE